

COMITE NATIONAL DE L'EAU

Compte rendu de la séance plénière du 2 octobre 2018

La séance est ouverte à 9 heures 45 par Jean LAUNAY, président du CNE.

I. Introduction

- **Mots d'accueil**

Jean LAUNAY, président du CNE

Je vous remercie à tous de votre présence pour ce CNE de rentrée. Merci à Thierry VATIN, le directeur de l'eau et de la biodiversité, qui présentera bon nombre des points d'actualité, puisque l'ordre du jour ne prévoit aucun avis formel mais plusieurs points d'information.

- **Nominations au CNE**

Par arrêté en date du 24 septembre 2018, ont été nommés membres du CNE dans le collège des usagers :

- Représentante des riverains industriels : Mme Elisabeth DOYELLE, coordinatrice eau de la branche raffinage chimie du groupe TOTAL, en remplacement de Mme Christiane VACHER ;
- Représentant des industries agricoles et alimentaires : M. Bernard GOUSSET, responsable environnement du groupe d'Aucy, en remplacement de M. Pascal VINE ;
- Représentant des industries du pétrole : M. Franck CHEVALLIER, directeur technique environnement, raffinage et sécurité à l'Union française des industriels pétroliers, en remplacement de M. Jean-Yves TOUBOULIC.

Soyez les bienvenus.

II. Approbation du compte rendu de la séance du 20 juin 2018

Jean LAUNAY, Président du CNE

Je sou mets le compte rendu de notre dernière séance à votre approbation. Y a-t-il des remarques, des demandes d'ajouts ou de retraits ?

Florence DENIER-PASQUIER, Conseil économique, social et environnemental

Mes propos de la page 35 ont été correctement relatés. J'avais demandé l'inscription à l'ordre du jour d'un bilan des services de l'Etat en matière de police de l'eau afin d'alimenter les Assises de l'eau. Il m'a été répondu que ce bilan serait annexé au compte rendu (ce qui a été fait) J'aimerais que nous puissions le commenter. En raison de la réforme de la police de l'eau qui est en cours, je pense qu'il mériterait d'être plus précis. Ce sujet constitue l'un des piliers de la politique de l'eau. Il mérite que l'on y consacre un peu de temps. En outre, j'ai quelques questions. Les contrôles de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) sont-ils intégrés au bilan ?

Karine BRULE, sous-directrice de la protection et de la gestion de l'eau, des ressources minérales et des écosystèmes aquatiques

Le document qui vous a été envoyé inclut bien l'ensemble des contrôles de la police de l'eau. Nous verrons si l'ordre du jour de la prochaine séance nous permettra d'établir un panorama plus vivant de ce sujet. Ce sera l'occasion d'effectuer un point sur la révision de la nomenclature. Nous prenons rendez-vous pour la prochaine séance, le 13 décembre.

Jean LAUNAY, président du CNE

Le président est satisfait dès lors que nous parlons de l'eau. Donner du contenu aux séances à venir est une bonne chose. Le prochain CNE aura donc lieu le 13 décembre, comme cela avait été décidé en début d'année.

Compte tenu de la précision apportée par Mme DENIER-PASQUIER, et en l'absence d'autres remarques, le compte rendu de la séance du 20 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

III. Points d'actualité

Jean LAUNAY, président du CNE

Avant que Thierry VATIN expose les nombreux points d'actualité, j'en aborderai certains moi-même. Je vous informe tout d'abord que je confierai la présidence de la séance à Christian LECUSSAN à 10 heures 15, puisque j'ai rendez-vous avec le ministre François DE RUGY à 11 heures. Quand son cabinet m'a proposé l'horaire, je n'ai pas refusé. Les vice-présidents sont aussi là pour me suppléer.

En outre, ce rendez-vous répond à l'une des questions sur la deuxième phase des Assises de l'eau. S'il existait un doute sur la tenue de cette deuxième phase, il peut désormais être levé. Thierry VATIN y reviendra. Je me trouvais à Saint-Martin-de-Chaillo, fin août, quand le Premier ministre a dressé le bilan de la première phase des Assises de l'eau. Dans son discours comme dans le dossier de presse, la tenue de la deuxième phase des Assises a été confirmée, avec le sous-titre « Pour des territoires résilients aux

changements climatiques – gestion quantitative et qualitative de l'eau ». Cette deuxième phase était très attendue par les acteurs de l'eau, après la première qui était consacrée au renouvellement des réseaux et des infrastructures d'eau et d'assainissement.

La deuxième phase des Assises de l'eau devait débuter en septembre et se poursuivre jusqu'à la fin de l'année, mais avec l'actualité politique, la démission de Nicolas HULOT et la désignation d'un nouveau ministre de la Transition écologique et solidaire, le calendrier a glissé. Il est probable que les Assises débutent fin octobre ou début novembre, et qu'elles s'étendent jusqu'au début de l'année 2019. Certains avaient émis la critique – constructive, certes – que les deux sujets n'aient pas été confondus. Nous avons désormais tendance à parler de « cycle de l'eau » et à ne plus établir de différences entre « petit cycle » et « grand cycle ». Néanmoins, pour des raisons pratiques, le découpage était inévitable. L'important est que l'ensemble des sujets – parmi lesquels la gestion quantitative et qualitative – puisse être abordé et que nous puissions faire émerger les points « durs ». Il est toujours préférable de poser les problèmes et de se confronter. Dès lors que les débats sont menés de façon constructive, des avancées se produisent toujours. Je me réjouis que les Assises de l'eau aient permis et permettent de parler davantage de l'eau. La deuxième phase nous permettra certainement d'évoquer le sujet au plan international, puisque les liens entre l'eau et le changement climatique sont très forts. Ces derniers sont d'ailleurs abordés dans de nombreuses instances. Par ses excès et par ses manques, l'eau est le marqueur du changement climatique, et particulièrement du réchauffement climatique. Il est bénéfique de parler de l'eau à chaque fois que nous le pouvons, comme l'a fait le Président de la République à la tribune de l'ONU la semaine dernière.

Thierry VATIN développera le sujet du plan biodiversité et le rapport sur la gestion quantitative. J'ai eu l'occasion d'évoquer la question de la gestion quantitative avec le préfet BISCH au téléphone vendredi et hier matin. Le Comité national de l'eau a le devoir de suivre ce sujet. Il nous faudra former un groupe de travail sur ce sujet afin de mettre en œuvre les préconisations ou tout au moins un guide pratique à l'usage de ceux qui voudront porter des projets territoriaux. En tout état de cause, je sollicite ceux qui avaient participé à l'élaboration de ce rapport autour du préfet BISCH – Luc SERVANT pour les chambres d'agriculture, ou France nature environnement, qui faisaient partie des experts – afin qu'ils participent à ce groupe de travail.

Nous aborderons également différents événements récents, comme le séminaire SAGE sur le changement climatique ou le séminaire eau et assainissement dans les DOM. Ensuite, Paul MICHELET évoquera l'effet du changement climatique sur la gestion de l'eau à travers la présentation du diagnostic réalisé par l'Agence française pour la biodiversité. Claude MIQUEU et Simone SAILLANT reviendront sur le plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique. Le groupe de travail se réunira d'ailleurs cet après-midi rue de Varenne, au Conseil supérieur de l'énergie. Il s'agit d'un sujet complexe, à même de susciter des confrontations et des difficultés, mais en se donnant une méthode, en se confrontant aux réalités de terrain, nous parvenons à trouver des lignes directrices et des lignes d'actions lisibles – y compris pour l'Etat, aussi bien dans les ministères que dans les services déconcentrés. Enfin, Karine BRULE reviendra sur les indicateurs liés à l'application de la directive cadre sur l'eau (DCE) suite à une remarque formulée par Christian LECUSSAN lors de la dernière séance.

Aucun avis n'est à l'ordre du jour, mais le CNE est aussi une instance de dialogue. Si de nombreux points d'actualité sont évoqués, c'est parce que nous arrivons à faire émerger la problématique de l'eau dans le calendrier administratif et politique.

Le calendrier des réunions pour l'année 2019 devra être arrêté en décembre, ou peut-être même avant. J'ai émis l'idée qu'une cinquième réunion du CNE puisse être organisée dans le cadre du Carrefour des gestions locales de l'eau, qui se tiendra fin janvier à Rennes. Cela permettrait de réaliser un focus sur la Bretagne, région qui s'est engagée plus vite que d'autres – en raison de ses retards et de ses problématiques particulières – dans la reconquête des milieux. Je conçois que cette réunion délocalisée entraînerait un travail supplémentaire pour la DEB, mais elle ferait sens en termes d'actualité et marquerait le lien entre une instance nationale, le CNE, et les différents territoires. Nous n'aurions, j'en suis persuadé, aucune difficulté à trouver des thèmes de discussion.

Je vous remercie et vous prie d'excuser mon départ. Je laisse la présidence à mes vice-présidents pour la poursuite de cette réunion.

Thierry VATIN, directeur de l'eau et de la biodiversité

Il me revient de vous présenter quelques points d'actualité. L'année 2018 a été très riche – en tout cas, c'est ainsi que je l'ai vécue, étant arrivé il y a six mois. Nous avons mené durant cette période un nombre important de chantiers stratégiques. Jean Launay rappelait que l'eau est un marqueur du changement climatique. En tant que directeur de l'eau et de la biodiversité, je dirais que ce sont à la fois l'eau et la biodiversité qui sont des marqueurs. Le plan biodiversité a été l'un des premiers sujets dont je me suis occupé. Nicolas HULOT répétait souvent que le changement climatique et la biodiversité étaient intimement liés. En effet, l'avenir des écosystèmes, des zones humides, des forêts, forme un ensemble indissociable. Quand nous avons travaillé sur le plan biodiversité, nous avons aussi travaillé sur l'eau.

Je parlerai également des autres chantiers que nous avons engagés.

1. Plan biodiversité

Thierry VATIN

Le plan biodiversité sera l'un des chantiers marquants des trois prochaines années. Comme l'avait déclaré Nicolas HULOT, il s'agit de placer le sujet de la biodiversité au plus haut en poussant un cri d'alarme. Nous faisons face à la 6^e extinction des espèces, ainsi qu'à une accélération impressionnante du recul du vivant, en dehors de l'Homme, qui ne cesse de progresser. Certes, il existe une stratégie nationale sur la biodiversité, mais il est important que la France se présente à la COP 15 de Pékin, en décembre, comme l'un des exemples et l'un des leaders. D'ici-là, d'autres rendez-vous auront lieu : le G7 que la France présidera ; le Congrès mondial de la nature de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), à Marseille en juin 2020 ; la COP 14 en Egypte. Grâce à ces événements, la biodiversité peut être portée au même niveau que le sujet du climat lors de la COP 21.

Le chantier du plan biodiversité a été mené tambours battants et a été conclu par un Comité interministériel de la biodiversité présidé le 4 juillet par le Premier ministre. Il a été indiqué que ces sujets ne devaient pas être portés uniquement par le ministère de la Transition écologique mais par l'ensemble du gouvernement, tous les ministres devant prendre des engagements dans leur feuille de route.

Le plan biodiversité s'articule autour des 6 axes thématiques suivants :

- Reconquérir la biodiversité dans les territoires ;
- Construire une économie sans pollution et à faible impact pour la biodiversité ;
- Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes ;
- Développer une feuille de route européenne et internationale ambitieuse pour la biodiversité ;
- Connaître, éduquer, former ;
- Améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité.

Le budget de 600 millions d'euros est essentiellement porté par les agences de l'eau. Nous souhaitons préfigurer ce que pourrait être la PAC après 2020 en expérimentant dans les territoires les paiements pour services environnementaux. Une partie du budget sera dédiée au renforcement des actions engagées par le ministère et ses opérateurs pour la restauration et la gestion des milieux. Enfin, une hausse de la redevance sur les pollutions diffuses est également prévue. Le plan biodiversité est porté par l'AFB, les six agences de l'eau et le ministère.

Une réunion interministérielle s'est tenue vendredi dernier afin d'évoquer le pilotage et la mise en œuvre des 90 actions prévues. Un comité interministériel, sous l'autorité du cabinet du Premier ministre, se réunira tous les trois mois. Un dispositif de pilotage, de reporting, d'indicateurs et de fiches actions a été conçu. Le rôle de l'AFB est essentiel en matière de mobilisation de la société civile, ainsi que dans le domaine de l'agenda de l'action, consistant à mobiliser les différents partenaires – collectivités, entreprises, etc.

2. Conférence européenne « eau » à Vienne (20 et 21 septembre)

Thierry VATIN

La conférence européenne de l'eau est une initiative de la Commission européenne. La cinquième édition de cette conférence s'est tenue à Vienne. Six axes ont été abordés :

- L'état des eaux en Europe ;
- L'eau et l'agriculture ;
- La restauration des milieux aquatiques ;
- L'état chimique des eaux ;
- Les outils financiers européens au service de la politique de l'eau ;
- L'avenir de la directive cadre sur l'eau.

La France a fait de nombreux progrès concernant l'état des eaux, puisqu'environ 40 % de ses eaux sont aujourd'hui en bon état. Certains pays sont plus performants que la France, et d'autres se situent à un niveau inférieur. L'Europe est en tout cas loin de l'objectif du bon état des eaux en 2027.

Vous pourrez vous reporter aux documents mls en ligne. Je souligne que des progrès importants ont été réalisés dans le domaine de la connaissance, ce qui n'est pas négligeable car la connaissance permet de dégager des lignes d'actions politiques. Durant la première phase des Assises de l'eau, il a été souligné que la connaissance des réseaux devait être améliorée, puisque seule la moitié des collectivités et des services remplissent les bases de données. En outre, nous constatons que la dégradation des eaux est enrayée, mais ces résultats sont insuffisants pour atteindre l'objectif fixé à l'horizon 2027, à savoir 100 % du bon état des masses d'eau.

Un enjeu majeur est ressorti des échanges : celui de la réforme de la politique agricole commune (PAC). Les échanges ont également porté sur la question de la subsidiarité. Il importe que les différents Etats membres aient des engagements volontaires et définissent des objectifs environnementaux quantifiés. Un réexamen de la DCE a aussi été évoqué. La Commission européenne diffusera prochainement son rapport d'évaluation et ses recommandations pour une amélioration de l'application de la DCE et de la directive inondations.

Sophie AUCONIE, comité de bassin Loire-Bretagne

Une consultation est en cours pour la révision de la DCE. Il est rassurant pour la France que le sujet ait été confié à Michel DANTIN, ancien président d'agence de l'eau et élu local.

3. Rapports « gestion quantitative »

Thierry VATIN

Le rapport piloté par le préfet BISCH, qui était très attendu, confirme l'importance des projets de territoire en matière de gestion. Les projets de territoire doivent devenir le cadre de base de la gestion de la ressource en eau dans les bassins. Nous y reviendrons lorsque nous parlerons de la deuxième séquence des Assises de l'eau. L'ambition est de répondre à un objectif de restauration de l'équilibre quantitatif des bassins en déficit, mais aussi du maintien de cet équilibre en cas de nouveaux projets. Nous avons vu dans l'actualité que certains projets pouvaient poser problème. Le rapport recommande de travailler aux différentes échelles des territoires et de réaliser un bilan complet des équilibres quantitatifs. Ce rapport valide également les critères d'élaboration du projet de territoire. Un certain nombre de décisions seront prises à la suite de ce rapport pour améliorer la connaissance (guide de l'IRSTEA, centralisation sur un site de l'AFB, inventaire des retenues d'eau existantes). Enfin, il est proposé qu'un groupe de travail soit constitué au sein du CNE.

4. Séminaire SAGE et adaptation au changement climatique (24 et 25 septembre)

Thierry VATIN

Ce séminaire s'est tenu à Orléans les 24 et 25 septembre. Il poursuivait trois objectifs :

- Favoriser l'échange de retours d'expérience et de ressources/outils ;
- Identifier des pistes de travail pour faire du SAGE un outil d'adaptation au changement climatique à l'échelle du bassin versant ;
- Renforcer la déclinaison du SAGE en actions opérationnelles.

A l'issue des échanges, six pistes de travail ont été identifiées :

- Décloisonner davantage le monde de l'eau et de l'urbanisme ;
- Renforcer le crédit des élus des CLE ;
- Accompagner davantage les animateurs SAGE pour leur permettre de se saisir des différents volets thématiques en lien avec l'adaptation au changement climatique ;
- Renforcer la dimension prospective du SAGE afin d'acquérir une vision du territoire sur le long terme ;
- Rendre l'outil SAGE plus visible et mobilisateur ;
- Favoriser les démarches participatives.

5. Séminaire eau et assainissement dans les DOM (17 septembre)

Thierry VATIN

La journée du 17 septembre a été consacrée spécifiquement au domaine de l'eau et de l'assainissement dans les outre-mer. Quatre tables rondes ont porté sur les sujets suivants :

- l'état des lieux des réalisations du plan eau DOM ;
- la coordination des acteurs et émergence des contrats de progrès performants ;
- la résilience des services publics de l'eau et de l'assainissement pour faire face aux crises climatiques ;
- la gouvernance locale de l'eau et l'ancrage du plan eau DOM.

Une situation de crise s'est produite en Guadeloupe. Ce n'est pas l'eau qui manque dans ce territoire, mais il faut noter que près de la moitié des utilisateurs ne paient pas l'eau. La gouvernance constitue un vrai problème. Une mission et une équipe d'ingénierie ont été envoyées là-bas afin d'améliorer la situation.

Sophie AUCONIE, comité de bassin Loire-Bretagne

J'avais déjà proposé d'affecter un siège à un parlementaire issu des territoires ultramarins, sans l'affecter à un député ou à un sénateur identifié. Les 15 parlementaires ultramarins pourraient se coordonner pour assister aux plénières du CNE. L'enjeu de l'outre-mer est essentiel, et les parlementaires ultramarins ne sont peut-être pas suffisamment associés à nos réflexions. J'en profite pour saluer la présence de deux députés : Jean-Claude LECLABART et Nathalie SARLES.

Thierry VATIN

Il était important de réunir les acteurs de l'eau de l'outre-mer et d'effectuer un point avec eux. La journée a été très riche et a confirmé la volonté du ministère de la Transition écologique et du ministère des Outre-mer d'améliorer la gouvernance du plan eau DOM au niveau local. L'ambition est de renforcer l'appui en ingénierie aux collectivités et de mettre en place les contrats de progrès. Une réflexion sera engagée avec l'objectif de faire évoluer le plan eau DOM selon les axes suivants :

- Inclure des actions sur le « grand cycle » de l'eau ;
- Poursuivre les réflexions visant à améliorer la résilience des services d'eau et d'assainissement;
- Engager une mission interministérielle en 2018-2019 pour élaborer des propositions relatives aux modalités d'accompagnement des collectivités ultramarines non concernées par ce plan.

6. Point d'information sur les Assises de l'eau

Thierry VATIN

Le Premier ministre a conclu la première séquence des Assises de l'eau fin août, en réponse aux chantiers engagés en novembre 2017. Ce travail était loin d'être évident, l'ambition était forte, mais les conclusions sont excellentes. Cinq axes ont été définis :

- Renforcer la connaissance des services publics d'eau et d'assainissement afin d'optimiser les investissements ;
- Libérer des capacités d'investissement dans le secteur de l'eau ;
- Investir de façon solidaire et responsable pour les réseaux de demain ;
- Assurer une meilleure capacité d'ingénierie technique et juridique pour les collectivités gestionnaires ;
- Améliorer le service rendu aux usagers.

La deuxième séquence des Assises, qui débutera dans quelques semaines, sera très importante. Le premier comité de pilotage devrait se réunir début novembre. La réflexion se déploiera autour de trois axes : économiser, protéger et partager la ressource en eau. Les membres du CNE pourront participer à la réflexion. Chaque bassin a réfléchi à la question climatique à horizon 2050-2070. Certaines régions pourraient connaître un stress hydrique fort, d'autres des phénomènes climatiques violents.

Le premier axe visera à promouvoir une société dont les besoins doivent s'adapter à la disponibilité de la ressource en eau, ce qui nécessitera de développer des réponses technologiques permettant d'économiser l'eau. La première mesure à mettre en place consiste en effet à économiser l'eau, qui est surnommée « l'or blanc du 21^e siècle ». Dans tous les domaines – industriel, urbain, agricole – il convient de s'interroger sur les mesures pouvant être mises en œuvre pour moins dépenser l'eau. Il est nécessaire de se diriger vers des modes de production économes en eau pour toutes les activités économiques. Plusieurs groupes de travail interviendront dans chacun des axes identifiés.

Le deuxième axe visera à protéger davantage la ressource et par conséquent à améliorer la qualité de l'eau et la protection des milieux aquatiques, ce qu'attendent les citoyens. Actuellement, une mission parlementaire travaille sur la problématique des zones humides, qui sont en fort recul. Comment se fait-il que les zones humides disparaissent ? Comment inverser les tendances ? Cet axe passera par une rénovation de la politique des captages permettant une production d'eau potable dans les meilleures conditions possibles, et la réduction à la source des micropolluants dans les milieux aquatiques.

Enfin, le troisième axe concernera le partage de l'eau. Chacun veut recevoir la totalité de ce dont il a besoin, mais si la quantité ne suffit pas, il faudra apprendre à partager. Nous revenons sur la question des retenues d'eau. Il ne peut y avoir de solution sans une réflexion de l'ensemble des acteurs et des usagers de l'eau à l'échelle des territoires et des bassins.

La deuxième séquence des Assises s'annonce passionnante. Les risques et les enjeux ont été identifiés. Les diagnostics et les prospectives sont partagés. Nous avons demandé à l'AFB d'essayer de nous décrire le futur et les enjeux, à la fois d'un point de vue global et en se focalisant sur quelques points précis, tout en valorisant les travaux menés dans les bassins.

Interventions

Christian LECUSSAN, FENARIVE

Merci, M. VATIN, pour cette présentation. S'agissant du plan biodiversité, vous avez parlé de la menace qui pèse sur les espèces vivantes, qu'elles soient végétales ou animales. Je pense que le paramètre humain n'est pas suffisamment pris en compte. La population française est en croissance. Elle compte 10 ou 12 millions d'habitants de plus qu'il y a 50 ans. La population mondiale s'accroît également très vite. Nous devons réfléchir à la biodiversité sans oublier l'une de ses composantes, l'Homme.

Thierry VATIN

J'ai lu cet été un livre intitulé *Sapiens*, qui retrace l'impact du développement de la population humaine sur les 70 000 dernières années. A chaque fois que l'Homme a progressé dans un territoire, il a éliminé l'ensemble du vivant. Il est judicieux de s'interroger sur l'Homme, et en particulier de se demander si celui-ci veut rester tout seul.

Christian LECUSSAN

Je suis tout à fait d'accord.

Bernard ROUSSEAU, France Nature Environnement

Lorsque nous parlons de biodiversité, j'aime convoquer l'histoire. J'ai lu *Sapiens*, moi aussi, ainsi que la suite, qui n'est pas triste non plus. De nombreux plans « biodiversité » ou « nature » ont déjà vu le jour. Tous annonçaient qu'après le dernier plan, la situation serait meilleure. Nous pouvons analyser le texte à la lumière de cette expérience, et il me semble faible par rapport aux enjeux, qui sont considérables. La biodiversité sera certes impactée par le changement climatique, comme elle l'est par l'action humaine et bien d'autres choses.

Lorsque je lis le texte, je m'interroge sur les chiffres. Il est dit que le budget sera à la hauteur. En tant que praticien d'une agence de l'eau, je dispose d'un ordre de grandeur au niveau financier, équivalent à deux milliards d'euros sur le plan national. Le plan biodiversité pourrait s'approprier le budget des agences de l'eau, mais peut-être est-ce déjà le cas. A combien s'élèvera ce budget ? En outre, certaines tournures sont fréquemment utilisées. S'agissant de la continuité écologique, l'objectif fixé est de 50 000 kilomètres de cours d'eau en 2030. Pourtant, il vient d'être décidé d'installer une microcentrale sur l'Allier, au niveau du barrage de Vichy, alors qu'il s'agit d'un cours d'eau à poissons migrateurs. Cette décision est surprenante. Je m'interroge sur la solidité du plan biodiversité. M. BOISNEAU nous a envoyé des vidéos extraordinaires sur l'action des silures sur les mulets de mer. Il existe un filtre biologique à l'aval de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-eaux. En termes de biodiversité, cela interpelle sur la relation entre indices et espèces. Enfin, j'estime que le plan biodiversité masque la problématique de l'eau, alors que la biodiversité aquatique est plus affectée que la biodiversité terrestre.

Christian LECUSSAN, FENARIVE

Pour répondre à l'une de vos remarques, je précise que le budget du plan biodiversité se monte à 600 millions d'euros sur quatre ans.

Thierry VATIN, directeur de l'eau et de la biodiversité

Nous nous trouvons dans une problématique systémique. Le climat a été mis en avant à travers le plan climat. Le ministre Nicolas HULOT a indiqué que la biodiversité devait être placée au même niveau. Ces sujets sont liés. Le plan biodiversité est une réaction aux alertes qui ont été reçues sur le plan national, européen ou mondial. Peut-être n'est-il pas suffisant. Selon mes collègues ayant assisté à la conférence de Vienne, l'action de la France est exemplaire. La France est le seul pays à avoir réuni tous les ministres pour leur faire un signer un plan biodiversité. Il existe des objectifs élevés sur le plan mondial, mais aujourd'hui la biodiversité est en recul. L'ambition de ce plan est de réaliser des actions concrètes, opérationnelles, et d'obtenir des résultats à l'horizon 2020. En outre, les autres ministères engageront une partie de leur budget dans la lutte en faveur de la biodiversité. Notre ambition est très élevée. Certaines actions portent sur les plastiques en mer, l'artificialisation des sols, les pesticides, etc. Quand nous avons annoncé l'objectif de « zéro artificialisation nette », vous imaginez les résistances qui nous ont été opposées. Les principales pressions sur la biodiversité proviennent de l'extension urbaine et de l'extension humaine. Comment devenir économe de l'espace ? Comment cesser d'utiliser des plastiques ? 80 % des plastiques trouvés en mer proviennent de la terre. Parvenir à l'objectif « zéro plastique rejeté » signale une ambition considérable. Une douzaine de productions de plastiques seront interdites. C'est par de telles actions que nous réussirons à avancer.

Thierry BURLLOT, président du comité de bassin Loire-Bretagne

Je trouve le texte intéressant et assez équilibré. La question centrale est celle des moyens. Heureusement que nous disposons du XIème programme des agences de l'eau et de la lettre de cadrage de Nicolas HULOT. Etablir un lien entre eau et biodiversité est selon moi une excellente idée. J'aimerais qu'elle soit partagée par l'AFB dans les régions. Les sujets de l'eau, de la biodiversité et du climat sont les mêmes. Comment les territoires vont-ils se les approprier ? La réforme des collectivités, avec la montée en puissance des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), est une chance. Ces établissements constitueront un lieu de transversalité des politiques publiques, s'agissant de l'aménagement du territoire et du développement économique. Nous allons vivre une révolution, mais il conviendra d'optimiser nos moyens. En Bretagne, 600 personnes travaillent sur le sujet de l'eau. Je pense qu'une partie de cette énergie pourrait travailler aussi sur la biodiversité et le climat. Une ingénierie mutualisée est nécessaire,

puisque aucune région ne serait capable de créer une telle force de frappe uniquement sur la biodiversité. La mutualisation des moyens dans les territoires est donc une question centrale. Le budget impose aux agences et aux comités de bassin de réfléchir au lien entre l'eau et la biodiversité.

Par ailleurs, j'estime qu'il convient de faire confiance aux territoires et aux SAGE, qui sont des outils de planification, d'ambition politique et de solidarité. Ce sont les territoires qui doivent être à la manœuvre. Les territoires sans eau sont des territoires perdus. Sans eau, le développement est impossible. Faisons confiance aux EPCI et aux structures SAGE, mais donnons du pouvoir aux territoires. En outre, les commissions locales de l'eau demandent à être reconnues comme instances, ce qui est très important. Il leur reviendra de parler de solidarité, de partage et de gouvernance. Pour cela, elles doivent être légitimées, ce qui passe par une action forte de l'Etat. Enfin, au nom du comité Loire-Bretagne, je vous remercie pour la dernière lettre de cadrage de Nicolas HULOT sur les financements.

Daniel MARCOVITCH, personne qualifiée

J'approuve les propos de M. BURLLOT. Etant donné que la masse budgétaire du bassin Seine-Normandie et le personnel des agences diminuent de 5 % chaque année, je ne suis pas certain que nous arriverons à tout couvrir. En outre, je voudrais évoquer le problème du financement. Nous ne pouvons pas continuer à financer sur le prix de l'eau du robinet les mètres cubes consommés. Il faut réfléchir à de nouvelles assiettes. Une réflexion doit être menée. J'essaie d'effectuer des propositions. Nous avons des pistes de travail.

Danielle MAMETZ, représentante des distributeurs d'eau en région

Nous nous félicitons d'avoir participé à la première séquence des Assises de l'eau, qui a permis une médiatisation des débats sur le sujet de l'eau. Les échanges ont été satisfaisants, et les différents acteurs ont réalisé qu'ils partageaient un certain nombre de points de vue, notamment en ce qui concerne la nécessité de travailler sur le grand cycle, sur la gestion quantitative et qualitative dans le cadre de l'adaptation au changement climatique. En revanche, nous sommes très déçus de ne pas avoir été entendus sur le plafond mordant. Dans les groupes de travail, tous les acteurs partageaient la revendication d'abandonner les plafonds mordants. Nous estimons que les agences de l'eau constituent un bon moyen d'assurer une solidarité entre les territoires. Dans le bassin Artois-Picardie, 85 % des communes sont rurales. Dans la programmation des XIèmes programmes des agences de l'eau, nous ne pouvons aider que 46 % de ces communes, alors que le travail reste important dans notre bassin en ce qui concerne l'assainissement. S'agissant du manque d'ingénierie dans les territoires ruraux, je rappelle que les Assises de l'eau ont mis en avant l'idée de la mutualisation des moyens. La possibilité de restructurer les services d'eau et d'assainissement permet de disposer d'un outil de gouvernance plus performant, et donc d'une ingénierie plus performante. Enfin, une journée d'étude sur l'agriculture bio et la ressource en eau s'est tenue hier. Des aides à la conversion au bio, dans le périmètre de protection du captage, ont été mises en place. En Artois-Picardie, ces aides existent depuis plus de dix ans. Elles se développent de plus en plus dans d'autres régions. Toutefois, les financements proviennent des agences de l'eau, ce qui implique une baisse des aides. Nous aimerions que ce point soit évoqué dans la deuxième séquence des Assises. Une vision globale et coordonnée est nécessaire, mais il importe de tenir compte des réalités. Une vision jacobine engendre nécessairement des reculs.

Antoine GATET, France Nature Environnement

Vous avez insisté sur l'importance de la mobilisation de la société civile. Je voudrais rappeler que les premiers acteurs en matière de biodiversité sont nos associations naturalistes de terrain. Depuis plusieurs années, nous observons un abandon de ces associations par l'Etat et par les régions. Les associations locales rencontrent de grandes difficultés financières. Vous avez parlé du relai de l'AFB dans les régions. Est-ce à dire qu'un soutien financier de l'AFB est envisagé ? Les DREAL ont abandonné certaines associations locales en lançant des appels à projet parfois sans rapport avec la biodiversité. Des moyens sont donc attendus.

S'agissant des Assises de l'eau, nous ne sommes pas d'accord pour dire que la deuxième phase portera sur le grand cycle. Celui-ci n'est pas évoqué dans le programme. Les trois axes évoqués plus tôt (économiser, protéger, partager) ne concernent que le petit cycle. Ce programme est loin de nos attentes, qui portent sur la protection de la ressource en eau, les objectifs de la directive cadre sur l'eau, la reconquête de la qualité écologique, le lien avec la biodiversité, etc. Nous avons proposé très tôt de réfléchir au programme de cette seconde partie des Assises, mais nous n'avons pas eu de retour, et à présent le programme communiqué porte sur le petit cycle. Si la biodiversité est vraiment un sujet, il conviendrait de l'intégrer correctement dans la deuxième phase. Oublier le grand cycle et la biodiversité annonce un échec de ces Assises de l'eau.

Nathalie ROUSSET, comité de bassin Loire-Bretagne

Je me réjouis du fait que les services rendus à l'environnement soient intégrés à la PAC. Il faut intégrer le fait qu'il existe une moins-value économique sur les territoires dès que nous en prenons soin. Le département de Haute-Loire est bien protégé, ce qui implique un coût induit. Je suggère d'élargir la notion de service rendu à l'environnement aux collectivités et aux activités économiques, du fait de cette moins-value. Les dotations des collectivités dépendent du nombre d'habitants et de l'assiette économique, mais pas de la qualité environnementale du territoire. Pour les collectivités, disposer d'un territoire protégé peut donc constituer un handicap financier. Cet enjeu est essentiel. Enfin, les départements ruraux veillent à garder la possibilité d'une ingénierie sur les petites collectivités. Je ne plaide pas pour les grands réseaux. En revanche, une petite collectivité a besoin du conseil d'un opérateur, et son interlocuteur privilégié est jusqu'ici le département.

Tristan MATHIEU, fédération professionnelle des entreprises de l'eau

Nous sommes heureux du résultat de la première séquence des Assises, mais inquiets en ce qui concerne le financement et le plafond mordant. Comment les pistes seront-elles mises en pratique ? Comment les idées seront-elles déclinées ?

Patrick LESCOP, chambres de commerce et d'industrie territoriales

Je vous remercie pour le bon point que vous adressé tout à l'heure aux acteurs bretons. J'aimerais saluer le rôle accordé et reconnu aux entreprises dans le plan biodiversité. Nos entreprises travaillent déjà sur ces sujets. En outre, je salue la réflexion par filière. Agir par priorité est certainement le moyen le plus efficace d'obtenir des résultats. Je ne suis pas d'accord avec le parallèle fait entre l'eau et l'énergie. En effet si l'énergie est substituable, l'eau ne l'est pas. Les erreurs faites aujourd'hui auront des conséquences sur les siècles à venir.

Thierry VATIN, directeur de l'eau et de la biodiversité

Je voudrais rassurer l'un des intervenants précédents. Je ne sais pas ce qui vous laisse penser que nous ne traiterons pas du grand cycle lors de la seconde phase des Assises. J'ai cité certains des sujets qui seront abordés, mais pas tous. Les trois axes mentionnés se rapportent bien au grand cycle. Le programme de la deuxième séquence sera établi dans les prochaines semaines. Nous reviendrons évoquer le sujet au CNE de décembre. N'ayez aucune inquiétude. En outre, FNE sera associée au travail à venir.

S'agissant du plafond mordant, le gouvernement s'est fermement opposé à tout changement. Nous avons tout de même progressé. Nous avons revendiqué le maintien des budgets des agences de l'eau, et nous avons obtenu gain de cause (2 105 000 milliards sur 6 ans). Nous avons aussi remobilisé les agences sur les sujets du petit cycle, et nous avons remobilisé d'autres acteurs financiers, comme la Caisse des Dépôts et des Consignations. Celle-ci était sortie du champ du financement et s'est engagée à hauteur de plusieurs milliards d'euros sur des prêts à très longue maturité et à taux très bas. L'argent des agences de l'eau ne sera donc pas le seul à être mobilisé. Ce qui est important, c'est que les territoires se mobilisent. Un renforcement de la gouvernance est souhaitable dans plusieurs d'entre eux.

Je connais bien le contact avec les collectivités. A la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, nous avons réuni tous les territoires concernés par un PCAET (plan climat air énergie territorial). Plusieurs présidents d'EPCI élargis nous ont dit que nous avons raison, mais qu'ils essayaient d'abord de discuter entre eux. Il faut augmenter la taille des EPCI, mais il convient d'abord que ces collectivités se constituent en tant qu'ensembles ayant un projet. Il faut que la gouvernance s'organise et qu'il existe une vraie maîtrise d'ouvrage dans tous les domaines. Il convient d'emprunter dans la durée et de revenir à un fonctionnement vertueux. Nous sommes prêts à accompagner ce travail, mais il importe que les territoires se prennent en main.

S'agissant de la mise en œuvre, nous sommes en train d'organiser le pilotage **des 17 actions**. Je reviendrai vers vous le 13 décembre pour vous présenter les réalisations de ces 17 chantiers. La question de la mise en œuvre est essentielle. La direction de l'eau et de la biodiversité et le cabinet du ministre partagent la même volonté de mettre en œuvre.

Sophie AUCONIE, comité de bassin Loire-Bretagne

Je parle souvent des fonds structurels européens. Le FEDER (fonds européen de développement régional) permettait de financer des équipements et des infrastructures liés au petit cycle et au grand cycle de l'eau. Le FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural) constitue le même type de financement, mais davantage pour la ruralité, avec des fléchages « biodiversité ». Je vous adresserai un compte rendu obtenu la semaine dernière lors d'une audition, nous informant que la France est le « dernier de la classe » concernant la consommation du FEADER, lequel s'étend sur sept ans (2014-2020). La France n'a utilisé que 1,7 % de son enveloppe, et n'en a engagé que 7 %. Soit nous utilisons ces ressources, soit nous restons les derniers de la classe. Je rappelle que le cofinancement FEADER peut être privé. Si la France n'utilise pas les ressources à disposition, celles-ci risquent de diminuer de moitié dans le prochain programme.

En outre, dans le cadre des Etats généraux de l'alimentation, les boues des stations d'épuration n'ont pas été retenues comme un éco-déchet. Nous essayons d'obtenir un rapport d'information sur les éco-déchets, ce qui permettrait d'étudier le traitement des boues des stations d'épuration. Deux propositions de lois eau sont en cours de gestation. Nous vous en parlerons davantage la prochaine fois. Enfin, le projet de loi de finances est en cours de négociation. Il convient de voir comment nous pouvons apporter de la valeur ajoutée aux débats à venir dans les hémicycles.

IV. L'effet du changement climatique sur la gestion de l'eau : présentation du diagnostic préparé par l'Agence française pour la biodiversité

Paul MICHELET, directeur général adjoint de l'Agence française pour la biodiversité

Cette présentation, réalisée par René LALEMENT et moi-même, porte sur le diagnostic que nous avons produit à la demande de la direction de l'eau et de la biodiversité sur la question du lien entre le changement climatique et les ressources en eau. Nous verrons qu'il existe un lien entre ressources en eau, écosystème, petit cycle et gestion de l'eau. Nous n'avons pas réalisé d'études complémentaires car de nombreux éléments sont déjà connus. Les diagnostics établis mettent en évidence un certain nombre d'enjeux et de phénomènes, mais il est difficile d'évaluer les impacts du changement climatique sur un plan local. L'échelle du raisonnement n'est pas celui des départements ou des anciennes régions.

Je vous propose un schéma comportant quatre grands blocs, qui sont tous en interaction : le climat, les écosystèmes, les activités humaines et les ressources en eau. S'agissant des liens entre le climat et les ressources en eau, le débit moyen annuel des cours d'eau s'affiche à la baisse d'ici 25 à 45 ans. L'étude des projections du débit d'étiage fait apparaître des évolutions importantes, notamment dans la moitié nord de la France. Depuis des dizaines voire des centaines d'années, la moitié sud de la France a mis en place des systèmes permettant d'adapter la gestion de l'eau à des contextes contraints. Ces systèmes étant moins répandus dans la moitié nord, les impacts de l'évolution du débit d'étiage y seront plus importants. Concernant la recharge de nappes phréatiques, le Sud-Ouest est particulièrement ciblé par les évolutions attendues, ce qui n'est pas étonnant. La prévision des périodes de sécheresse est très parlante sur la partie sud de l'Europe. Dans les outre-mer, l'évaluation des impacts précis est très difficile, étant donné la superficie des territoires en question.

J'en viens aux rapports entre le climat et les activités humaines. Le changement climatique crée un effet de ciseau entre une demande en eau qui augmente (irrigation, usages domestiques, loisirs, usages énergétiques) et une ressource moins abondante. L'augmentation de la température moyenne des cours d'eau peut devenir une contrainte pour l'utilisation des cours d'eau dans le cadre des refroidissements de centrale thermique. Il existe aussi un effet de ciseau entre les usages et les contraintes thermiques. En outre, les effets directs du changement climatique sont aggravés par les activités humaines.

Dans son rapport datant de 2006, l'économiste Nicolas STERN avait évalué le coût de l'inaction à 20 % du produit mondial brut, et le coût des mesures d'atténuation, coûteuses certes, à une faible partie de ces dommages. Les deux tiers du coût de l'indemnisation des calamités agricoles sont liés à la sécheresse et un cinquième aux inondations.

Le climat impacte l'évolution quantitative et qualitative des ressources en eau. Une station d'épuration rejette dans un cours d'eau une eau suffisamment propre pour que la nature puisse terminer le travail, lorsque les conditions lui permettent de le faire. Les questions d'eutrophisation et de substances toxiques sont très influencées par la température.

J'avoue avoir des difficultés à faire la différence entre les questions d'eau et de biodiversité. Elles sont très étroitement liées. Nous parlerons ici de la biodiversité aquatique, mais notre propos pourrait être élargi aux enjeux marins, puisque la qualité des écosystèmes marins littoraux est très dépendante des apports telluriques par les grands fleuves. La gestion de l'eau et la gestion des écosystèmes sont donc très liées. Le changement climatique accentue la dégradation des écosystèmes aquatiques. J'ai vu un jour une affiche destinée à sensibiliser le public à la préservation des zones humides. Il y était écrit : « Sans zones humides, pas d'eau ». Je me permets d'ajouter que l'inverse est vrai aussi. En cas de baisse quantitative des ressources en eau, la préservation des zones humides deviendra problématique. Par ailleurs, avec l'élévation de la température et l'altération des habitats, l'amont des cours d'eau deviendra une zone refuge pour un grand nombre d'espèces, mais encore faudra-t-il que ces espèces puissent les atteindre. Il existe donc un lien très fort entre le changement climatique et la continuité écologique.

Un certain nombre de travaux ont été menés. Je ne les résumerai pas ici. Chaque comité de bassin métropolitain a engagé l'élaboration d'un plan de bassin, une adaptation au changement climatique. En 2012, la Commission européenne a publié une analyse des stratégies des 28 Etats membres. Parmi les faiblesses identifiées, il était fait état d'une insuffisante attention portée aux pollutions diffuses, aux questions d'habitats et de continuité écologique. La vision partagée selon laquelle demain serait certainement à l'image d'hier en matière de ressources en eau était également pointée du doigt. Nous savons que cela n'est pas vrai. Il convient de privilégier les solutions sans regrets. Nous ne savons pas tout, mais il ne faut pas que ce soit un frein pour l'action.

Enfin, des politiques et des actions sont à mener en matière de gestion de la ressource en eau. C'est ce qui est fait notamment au niveau territorial des bassins, ou à travers l'implication des SAGE et des CLE. Mais il faut admettre qu'une politique d'adaptation limitée à la gestion de l'eau ne suffira pas à appréhender les problèmes dans leur ensemble. Pour régler le problème, il conviendra de s'intéresser à d'autres politiques – publiques ou non – liées au climat et à l'énergie.

Interventions

Une intervenante

Merci pour cette présentation. Je n'ai pas compris si une publication était prévue, ou si c'est dans le cadre du colloque de Lyon que cela se fera.

Paul MICHELET

Un petit document est en préparation. Nous y travaillons avec la DEB. Il s'agira d'un élément de fond de dossier dans le cadre de la deuxième phase des Assises de l'eau. Il pourra bien sûr être réutilisé, étant donné qu'il ne comporte pas de considérations très spécifiques à un moment donné. Ce document permet de mettre sur la table un certain nombre d'éléments connus de beaucoup, et qui permettent d'objectiver les choses.

Jacqueline COTTIER, Conseil économique, social et environnemental

Au sein des agences, un important travail de compilation scientifique a abouti à une synthèse. J'ai travaillé au sein de la mission BISCH, qui s'intéressait aux territoires déjà en déficit structurel et quantitatif, mais ce que vivent ces territoires aujourd'hui risque de devenir la règle générale. Je vous remercie d'avoir évoqué dans le diaporama le rapport Explore 2070, qui n'est pas souvent mentionné mais qui représente un énorme travail. Mettre en place une gestion économe de l'eau dans l'ensemble des bassins est nécessaire. Les actions doivent être déclinées dans toute la France, puisque tous les territoires seront bientôt concernés par l'impact du changement climatique sur les ressources en eau. J'avais écrit cela trop timidement dans un rapport du CESE, en 2013. Je me permets donc de le dire plus fortement aujourd'hui. La visite que nous avons effectuée dans les territoires me conforte dans l'idée que nous devons lancer un avertissement. Nous vivons sur des références du passé par rapport au cycle de l'eau.

Luc SERVANT, chambres d'agriculture

J'aimerais faire un lien avec la gestion de l'eau pour l'agriculture, qui était la première question posée par la mission BISCH. Nous avons considéré il y a quelques années que trouver une solution à la problématique de l'irrigation en réduisant les prélèvements agricoles allait peut-être permettre de résoudre l'ensemble des problèmes de l'eau. En visitant bon nombre de bassins, nous avons constaté que cette problématique s'accroît fortement avec l'évolution du climat et qu'elle ne se limite pas aux prélèvements agricoles. La problématique de l'eau doit être abordée selon un angle multi-usages et multi-facteurs. Nous partageons le constat qui a été dressé. Les solutions apparaîtront peut-être lors de la deuxième phase des Assises de l'eau ou dans le cadre des groupes de travail. Nous sommes inquiets, et nous rappelons que l'agriculture a beaucoup de besoins en eau. Nous serons attentifs aux suites qui seront données. Nous sommes bien sûr prêts à nous impliquer. En Adour-Garonne, avec le développement de l'urbanisation et l'impact du changement climatique, nous avons constaté que l'agriculture était un problème, mais peut-être pas le problème principal du bassin.

Bernard MICHEL, Confédération logement et cadre de vie

Je m'étonne que le rapport n'aborde pas la question de la santé en lien avec l'eau. Il s'agit pourtant d'un sujet très important. Demain se tient à Strasbourg un colloque sur ce thème. Le 15 novembre, le colloque sur le changement climatique se déroulera à Lyon. Je ne sais pas si la santé sera abordée lors de la deuxième phase des Assises. J'aimerais avoir des précisions sur ce point.

Bernard ROUSSEAU, France Nature Environnement

Ma réaction porte sur la manière de communiquer, et non sur l'aspect « biodiversité ». Il arrive un moment où la biodiversité masque la problématique de l'eau. En outre, comme Daniel Marcovitch l'a dit tout à l'heure, l'aspect financier n'est pas clair. Le plan biodiversité tel qu'il est énoncé ne me semble pas à la hauteur des enjeux. Lorsque nous

pensons aux politiques des agences ou aux problématiques des eaux pluviales, quand nous dressons la liste des contributions financières qui devraient être apportées, nous constatons que les moyens ne sont pas à la hauteur. J'imagine que Paul Michelet en a également conscience. S'agissant des données environnementales, un grand nombre de documents de qualité existent. En ce qui concerne les zones humides, je vous invite à vous souvenir du très bon rapport de Paul BERNARD. Peut-être un nouveau rapport devrait-il être établi, car la situation s'est fortement dégradée. Il est nécessaire de se souvenir de tous les propos qui ont été tenus par le passé, ainsi que des promesses non tenues. En tant que vieux militant, je me demande : « Les promesses seront-elles tenues ? » Par ailleurs, cela fait plusieurs fois que j'entends Sophie Auconie parler du FEDER. Pourquoi la situation est-elle bloquée ? Tant que les raisons du blocage n'auront pas été identifiées, les choses ne changeront pas.

Sophie AUCONIE, comité de bassin Loire-Bretagne

Quand le système bancaire a vécu une crise en 2008, l'Union européenne a trouvé 1 000 milliards d'euros pour le sauver. Aujourd'hui, je considère que la crise climatique mériterait, de la même façon, que des moyens soient mobilisés.

Marie-France TOUL, présidente comité de bassin de Martinique

Je voudrais signaler que l'impact du changement climatique dans les territoires d'outre-mer est très fort, notamment en termes d'aménagement du territoire, ce qui nous oblige à repenser nos documents. Notre activité s'en trouve impactée. La montée des eaux et l'érosion posent problème, notamment en Martinique et en Guadeloupe. Nous nous interrogeons sur la manière de concilier les différents usages. En outre, la problématique des algues sargasses est préoccupante, même si le lien direct avec le réchauffement climatique n'est pas prouvé. Il est donc essentiel de favoriser la recherche, puisque c'est celle-ci qui nous permettra d'obtenir un certain nombre de réponses.

Paul RAOULT, comité de bassin Artois-Picardie

Je vais essayer d'intervenir sereinement. S'agissant du changement climatique, nous avons besoin d'argent pour faire face aux problèmes d'inondation et d'érosion des sols qui se produisent chaque année. Cela suppose de disposer d'opérateurs de taille suffisante. Nous parlerons du grand cycle de l'eau, ce qui suppose de mettre en avant la notion de bassin versant. Je ne vous ai pas entendu utiliser une seule fois le terme de bassin versant. Si cette dimension géographique n'est pas prise en compte, nous passerons à côté du questionnement sur le grand cycle de l'eau.

Je suis président de la commission programme Artois-Picardie. La dernière lettre de cadrage de Nicolas HULOT a eu pour conséquence de me priver de 31 millions d'euros pour l'agence de l'eau Artois-Picardie, au nom, paraît-il, de la solidarité territoriale entre agences. Sous prétexte que l'agence Artois-Picardie a bénéficié depuis quarante ans de redevances supérieures à celles des autres en raison de l'impact des pollutions industrielles, puisque nous avons eu le courage de prélever des redevances élevées, il convient maintenant de donner de l'argent à Adour-Garonne car cette région est déficitaire et rencontre de nombreux problèmes. De plus, aucun financement ne sera donné pour l'assainissement non-collectif. Tant pis, donc, pour les régions rurales en habitats dispersés, qui devront se débrouiller. Il n'y aura plus d'argent non plus pour les primes épuratoires. Voilà la réalité concrète telle qu'elle est vécue en Artois-Picardie. Comment puis-je voter le onzième programme, alors qu'il nous faudra tailler dans le vif des programmes nous permettant de lutter contre le réchauffement climatique ? La

sécheresse est déjà là. Les nappes phréatiques continuent de baisser. Jusqu'où ira cette baisse ? La solution des interconnexions a des limites. Nous faisons également face à des demandes de l'industrie agro-alimentaire. Comment y répondre ? Lors des discussions, nous étions tous d'accord pour dire que le plafond mordant n'était pas une bonne idée. Je dois en plus baisser ma redevance de 20 %. Nous sommes dos au mur. Un plan biodiversité est bien sûr nécessaire, mais le ministre doit comprendre que nous nous trouvons dans une situation exceptionnelle et que nous avons besoin de moyens exceptionnels. Arrêtons de nous retirer de l'argent pour combler le déficit de l'Etat.

Il y a dix ans, j'ai participé au Grenelle de l'environnement et créé la notion de « trame verte et bleue » avec les fonctionnaires de l'Etat. Dix ans après, la biodiversité s'est dégradée. La politique du Grenelle a donc échoué. Les discours que vous tenez aujourd'hui ont déjà été tenus il y a dix ans. Il conviendrait de tirer les leçons de cet échec et de prendre les problèmes à bras-le-corps. Un dialogue sur les nitrates et les phytosanitaires est nécessaire. 60 millions d'euros ont été investis pour limiter les phytosanitaires, mais ceux-ci ont tout de même continué à progresser.

Thierry VATIN, directeur de l'eau et de la biodiversité

Bravo pour ce « coup de gueule ». Nous sommes là pour ça. Il me rappelle celui de Nicolas HULOT, le 23 mars à l'Assemblée nationale, lorsqu'il a déclaré que tout le monde se fichait de la biodiversité. C'est pour cette raison que nous avons établi le plan biodiversité. J'ai participé au Grenelle, moi aussi, et j'ai travaillé sur le terrain pendant 30 ans, notamment à la DREAL Picardie. Dans cette région, ce n'est pas l'Etat qui s'est opposé à la trame verte et bleue. J'ai été confronté aux Chambres de commerce et d'industrie de l'Oise et aux grands céréaliers de l'Aisne. Il existe des forces économiques qui s'opposent à la biodiversité. Il faut que tous les acteurs économiques soient convaincus de l'importance de la biodiversité. Pour de nombreux acteurs de terrain, l'environnement est vécu comme une contrainte. L'enjeu du plan biodiversité est la mobilisation des acteurs de tous niveaux. La mise en œuvre du plan sera un énorme challenge, même si vous estimez que celui-ci n'est pas suffisant.

V. Déclinaison du « Plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique – juin 2018 »

Simone SAILLANT, directrice adjointe de l'eau et de la biodiversité

Lors de la séance du mois de juin, nous vous avons présenté le fruit du travail d'un groupe interne au CNE, qui avait commencé à travailler le 4 octobre 2017 afin d'établir un projet de plan d'action pour une mise en œuvre apaisée de la continuité écologique. Le CNE a voté ce plan d'action, que le cabinet du Premier ministre a ensuite validé. Nous entrons à présent dans la deuxième phase : la déclinaison du plan d'action.

Le groupe de travail se réunira cet après-midi, puis le 6 décembre prochain. Nous rendrons compte de son travail lors de la réunion du CNE du 13 décembre. Entre-temps, des réunions en sous-groupes permettront d'aborder des problématiques particulières. La première vocation du plan d'action est de prioriser nos interventions, plus de 10 000 ouvrages restant à traiter. Une meilleure coordination des services de l'Etat et des établissements publics est également souhaitée. Le troisième objectif de la circulaire en

préparation est d'atteindre une pondération objective des grands enjeux. Enfin, il convient de renforcer la concertation le plus en amont possible. Le projet de circulaire sera étudié cet après-midi, puis lors de la prochaine réunion. L'ambition est de pouvoir publier cette circulaire avant la fin de l'année.

Claude MIQUEU, personnalité qualifiée

Le texte introductif de cette note fait apparaître quelques mots-clés : gouvernance locale, co-construction, mobilisation des acteurs, définition d'une liste de priorités. Je voudrais me joindre à la déclaration dynamique du directeur et au « coup de gueule » de Paul Raoult en affirmant que nous avons rendez-vous avec les territoires. Comment allons-nous décliner concrètement cette politique apaisée, si nous arrivons à la conceptualiser ? Elle n'aura de sens que si elle est déclinée territorialement. Pour ce faire, un inventaire des acteurs doit s'opérer. Comment intégrer cette connexion au document de planification ? Ces sujets seront certainement abordés dans le cadre du Carrefour des gestions locales de l'eau qui se tiendra fin janvier 2019 à Rennes, puisque nous avons été contactés pour animer certains groupes. Enfin, il me semble que nous n'avons pas donné de suite à une démarche simple, dans le cadre de l'appel des trois grandes fédérations d'élus à Marseille. Comment, dans le malaise actuel qui règne dans les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales, trouver un chemin concret ? La formation des élus constitue une piste. Celle-ci ne coûterait rien puisqu'elle est une dépense obligatoire des collectivités territoriales. La disposition du code de l'environnement n'est pas appliquée. Il existe de l'argent dans les collectivités locales. Nous reviendrons vers vous au CNE de décembre pour vous informer au sujet de la note aux services de l'Etat.

Interventions

Daniel MARCOVITCH, personnalité qualifiée

Il y a quelques années, nous avons été contactés par l'association de défense des moulins. Nous étions parvenus à une forme d'accord entre les propriétaires de moulin et la nécessité de la continuité écologique. Le document a disparu.

Christian LECUSSAN, FENARIVE

Des polémiques avaient empêché la signature du document.

Paul MICHELET, directeur général adjoint de l'AFB

Le rôle de l'AFB n'est pas de financer l'ensemble des associations locales. En revanche, l'AFB possède un dispositif de partenariat avec les têtes de réseaux. Nous cherchons à coordonner notre action avec celle des agences de l'eau, puisque la totalité du budget de l'AFB provient d'une contribution des agences de l'eau. Je précise que la formation est l'une des missions de l'AFB, qui possède deux centres de formation et qui travaille avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) sur des modules spécifiques destinés aux élus.

Claude MIQUEU, personnalité qualifiée

Le CNFPT ne peut pas former des élus locaux pour que les dépenses engagées soient remboursées sur le budget de la collectivité territoriale. Des modules pédagogiques

mixtes peuvent néanmoins être organisés. En outre, 200 organismes de formation agréés peuvent dispenser des formations aux élus locaux.

Yves WIGT, comité de bassin Rhône-Méditerranée

Je pense que l'intervention ne doit pas être descendante mais s'appuyer davantage sur les territoires, en relation avec les acteurs locaux. Les 18 et 19 octobre, nous organisons un colloque labellisé Assises de l'eau, avec pour thème « L'eau, c'est politique – un atout pour les territoires ». Les inscriptions se font sur internet.

Philippe BOISNEAU, comité national de la pêche professionnelle en eau douce

Nous sommes d'accord sur le fait qu'une politique apaisée de restauration de la continuité écologique est nécessaire. Il est parfois difficile de mettre d'accord des personnes qui possèdent des antécédents culturels différents, mais le dialogue est nécessaire. Le ministère devrait montrer l'exemple. Le projet de centrale hydroélectrique à Vichy surprend, alors qu'il porte sur un des derniers axes migrateurs. La décision du ministère est incongrue. Il est urgent de faciliter le transit des espèces de la mer vers des zones plus fraîches. Un peu de cohérence dans l'action ministérielle serait souhaitable. La décision du ministère va à l'encontre de notre travail, et attisera les conflits.

Michel CARRET, UFE

Je voudrais souligner la nécessité que les objectifs et les résultats de ce plan d'action soient présentés au CNE l'an prochain ainsi que les années suivantes. Nous souhaitons que le CNE puisse être saisi sur l'atteinte ou non des résultats, et discuter d'autres propositions.

Christian LECUSSAN, FENARIVE

Nous pouvons compter sur M. VATIN pour nous présenter le suivi et l'efficacité des plans d'action.

Thierry VATIN, directeur de l'eau et de la biodiversité

Pour répondre à la remarque de M. Boisneau, je regarderai avec la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) ce qu'il en est. Il peut arriver qu'une décision incohérente soit prise.

VI. Point d'information sur les indicateurs DCE

Karine BRULE, sous-directrice de la protection et de la gestion de l'eau, des ressources minérales et des écosystèmes aquatiques

Dans le cadre de la révision de la direction cadre de l'eau (DCE), nous mesurons avec les différents bassins les écarts à l'objectif. Celui-ci recouvre en réalité plusieurs sous-objectifs. C'est pourquoi il est impossible de ne se fier qu'à un indicateur. Les prochaines données fiables proviendront de l'état des lieux qui sera réalisé en 2019. Nous travaillons avec des données quelque peu anciennes. Nous souhaitons que la France, qui s'est montrée offensive et ambitieuse, ne se dédise pas de ses engagements. La présentation de ce jour portera sur les indicateurs.

Deux projets d'arrêtés ont été soumis à la consultation du public du 1^{er} au 24 juin 2018 : l'un sur la surveillance de l'état des eaux et l'autre sur l'évaluation de l'état des eaux. La consultation du public sur des sujets aussi techniques est particulièrement difficile, mais l'action du ministère doit être transparente. La mission interministérielle de l'eau avait donné un avis favorable à ces projets de textes le 3 mai, ce qui nous a donné confiance.

Seules deux interventions sont à noter sur l'arrêté surveillance. L'arrêté évaluation a donné lieu à huit interventions. Trois interventions ont porté sur les règles de la consultation, celle-ci étant jugée trop courte. Par ailleurs, ces arrêtés ne font pas l'objet d'une consultation obligatoire du CNE. Plusieurs acteurs socio-économiques ont considérés qu'ils n'étaient pas consultés en amont. Une intervention portait sur l'article 1 et soulignait une erreur de rédaction. Enfin, trois interventions concernaient la réglementation des indicateurs. Certains ont estimé que l'I2M2 était trop sévère, et d'autres qu'il ne l'était pas assez. Il a été remarqué que certaines substances n'étaient pas surveillées en Seine-Normandie.

L'indice IBGN a été créé en 1992 et la directive cadre sur l'eau a été instaurée en 2000. Nous avons challengé cet indicateur au regard de ce que demande la directive. L'IBGN ne répond pas à la définition d'un indicateur selon la directive. Il ne mesure pas un écart aux conditions de références, et il est faiblement sensible à certaines pressions, comme la rupture de continuité ou les substances toxiques, dont la mesure est aujourd'hui essentielle. En outre, l'IBGN ne prend pas en compte la diversité et l'abondance des taxons.

Forts de ces constats, nous avons demandé la création d'un nouvel indicateur qui serait compatible avec la directive cadre et qui rendrait compte de la qualité de nos cours d'eau. Pendant dix ans, nous avons développé une méthode. Plusieurs études d'impact ont été réalisées dans les bassins, avec des modélisations de résultats. A partir de 2015, les deux indicateurs étaient suivis simultanément. En 2018, l'I2M2 remplace l'IBGN. Le développement de ce nouvel indicateur s'inscrit donc dans le temps. Aujourd'hui, il réagit bien dans la plupart des hydro-écorégions, sauf dans la zone HER 9A.

Nous nous sommes demandé si ce dysfonctionnement était vraiment imputable à l'indicateur ou s'il dénotait d'une mauvaise appréhension de ce que l'indicateur démontre. En Artois-Picardie, la qualité des masses d'eau s'est beaucoup améliorée sur des critères visibles, à savoir les pollutions qui s'observaient dans le passé. Mais il existe un écart entre ce qui s'observe et ce que dit l'indicateur. Sur ce sujet, les travaux sont en cours.

Nous avons réalisé un inter-étalonnage des indices avec les autres Etats membres. Dans le passé, il a en effet été décidé qu'il n'était pas judicieux d'établir un indicateur unique pour tous les Etats. Sur le graphique, la colonne bleue indique un état moyen. Lorsque l'indicateur d'un Etat est jugé trop laxiste, il est dans l'obligation de le remonter. A l'inverse, s'il est trop sévère, il peut le maintenir à cette hauteur ou le faire descendre à la moyenne européenne.

L'arrêté modificatif tient compte des inter-étalonnages. S'agissant de l'I2M2, il n'est plus possible d'effectuer d'inter-étalonnage en raison du retard que nous accusons. Il convient de mesurer cet indicateur à l'aune de la moyenne établie par les autres Etats membres. A ce stade, nous avons constaté que l'I2M2 basculait d'une catégorie à l'autre à peu près de la même façon que dans les autres Etats – sauf dans les cours d'eau méditerranéens, où l'indicateur est jugé trop sévère.

La directive cadre de l'eau demandait l'élaboration de 65 indices. Aujourd'hui, 15 indices doivent encore être développés. Un travail doit être mené sur la gestion du risque. Nous avons demandé à l'AFB de nous aider au développement des 7 indices qui ont été jugés prioritaires par la Commission européenne. Lors du prochain point, il pourra être tiré parti de l'étude HER 9A.

Interventions

Gilbert SAM YIN YANG, directeur de l'office de l'eau de la Réunion

Je n'ai pas entendu parler des territoires d'outre-mer. S'agissant de l'approche territoriale, j'aimerais que soit précisé qui sont les interlocuteurs dans les bassins. J'aimerais savoir comment une moyenne peut être établie en tenant compte du contexte et des conditions des territoires ultramarins. En outre, je pense que l'eau, la biodiversité et le réchauffement climatique sont liés. Je rappelle que 80 % de la biodiversité française se situe en outre-mer. Au-delà des enjeux réglementaires, il convient de garder à l'esprit les enjeux de territoire.

Marie-France TOUL, présidente comité de bassin de Martinique

Il est plus que jamais utile de prendre en compte la réalité de nos territoires. La DCE fait état de certains indicateurs qui ne peuvent être vérifiés sur nos territoires. En outre, il a été dit que certaines substances ne pouvaient pas être contrôlées par souci d'économie. Nous ne pouvons pourtant pas faire l'économie de la recherche de substances dont nous savons qu'elles se trouvent dans l'eau.

Christian LECUSSAN, FENARIVE

L'indicateur I2M2, qu'il soit jugé sévère ou non, dégrade les résultats de 15 %. Nous afficherons une baisse de 15 %, non pas parce que nos masses d'eau ont été détériorées, mais parce que nous avons changé le thermomètre. Il sera très difficile de parvenir au bon état pour 100 % des masses d'eau en 2027. L'I2M2 n'est pas utilisé dans tous les pays européens. En l'absence de méthodologie commune, nous nous pénalisons nous-mêmes. Il ne s'agit pas du tout d'un problème technique.

Karine BRULE, sous-directrice de la protection et de la gestion de l'eau, des ressources minérales et des écosystèmes aquatiques

S'agissant de l'outre-mer, l'objectif des indicateurs est d'être révélateur des territoires sur lesquels ils sont appliqués. C'est précisément le principe de la gestion française par bassin versant. Le modèle français a été garanti jusqu'au prochain arbitrage, alors que d'autres options plus centralisatrices existaient. L'approche par bassin versant est la seule méthode qui permette d'élaborer des programmes d'action ayant des réalités territoriales.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas dire que nous nous pénalisons, puisque la procédure d'inter-étalonnage existe bien. Elle a pour objectif de faire en sorte que tous les Etats membres aient des résultats comparables. Une autre critique consisterait à dire que nous sommes mauvais en inter-étalonnage.

La Commission européenne comprend que, plus nous nous poserons la question de la contamination des écosystèmes, plus nous nous rendrons compte de l'impact sur l'environnement des années de développement économique. Nous ne pouvons pas nous arrêter de chercher par peur de ce que nous pourrions trouver. Nous saurons expliquer pourquoi nous n'atteignons pas le bon état tel qu'il fut défini en 2000. Mais la Commission européenne étudiera nos programmes de mesure, dont certains ne sont pas à la hauteur des enjeux. C'est dans ce domaine que des sanctions pourraient survenir.

Christian LECUSSAN, FENARIVE

Vous avez raison, mais nous savons que la directive cadre est une action à long terme. Quand l'objectif de 100 % de masses d'eau en bon état en 2027 a été fixé, nous ne savions pas encore ce qu'était ce « bon état ». Il s'agit d'un objectif ambitieux et dynamisant. La première phase de la DCE a permis de mettre en place beaucoup de choses. Nous avons beaucoup progressé. Les progrès physiques importants s'observeront après 2027. L'outil a besoin d'être amélioré.

VII. Conclusion

Christian LECUSSAN, FENARIVE

Je retiens deux choses de cette séance. D'une part, nous partageons le désir de ne plus travailler en « silo », et nous devons apprendre à travailler ensemble. Ces deux objectifs sont interdépendants. Il n'est pas raisonnable de penser que nous pourrions tout faire. Lorsque j'effectuais de l'audit dans les domaines de la sécurité, de l'hygiène et de l'environnement, nous n'écrivions jamais dans nos rapports qu'un site était catastrophique. Nous mettions en avant deux ou trois points à améliorer, avant d'y revenir l'année suivante. L'un des enjeux pour nous est d'établir des priorités.

Je vous remercie et vous souhaite un bon retour.

La séance est levée à 13 heures 05.